



Association Chats des Rues

Franz-Olivier Giesbert : « l'animal est une personne »



« Si j'ai écrit ce livre, c'est pour tirer les leçons d'une vie passée avec les animaux depuis la petite enfance, à la ferme, puis en ville. Au fil des pages, je vous parlerai de plusieurs de mes amis auxquels, si grands soient mes hommages, je ne pourrai jamais rendre les bonheurs qu'ils m'ont donnés, avec leur candeur et leur humour : un jeune bouc, un vieux perroquet, des chats, des araignées, des bovins ou des chiens. **Pourquoi traitons-nous avec tant d'égards les animaux de compagnie, substituts de l'homme, et si mal les bêtes à manger, machines à fabriquer de la viande ?** Alors que nous consommons chaque année des milliards d'animaux issus de la terre et de la mer, il est temps que nous descendions de notre piédestal pour les retrouver, les écouter, les comprendre.

J'ai voulu aussi lancer un appel pour que cesse le scandale des abattages rituels, halal ou casher, qui imposent à nos sœurs et frères les bêtes des mises à mort dans d'inutiles souffrances. » Franz-Olivier Giesbert, aux éditions Fayard.

Loi sur le statut de l'animal : votée, mais...



Après un premier passage à l'Assemblée Nationale au printemps puis au Sénat, le texte final a été adopté le jeudi 30 octobre par les députés. Dans le code Civil, les animaux ne seront donc plus considérés comme des biens meubles mais comme des êtres vivants doués de sensibilité. Ainsi, les différents codes sont harmonisés (Code civil, Code rural et Code pénal).

89% des français étaient favorables à la modification (sondage Ifop 2013). L'autre intérêt de ce débat parlementaire est d'avoir montré la sollicitude des français à l'égard des animaux.

Mais les animaux seront-ils plus protégés pour autant ? Seuls, les animaux ayant des propriétaires sont concernés (pas les animaux de la faune sauvage). Pourtant, la corrida n'est pas interdite, ni les combats de coq, ni les effroyables conditions d'élevage et d'abattage, etc, et ces animaux ont bien des propriétaires !

Il reste beaucoup à faire !